

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de

MONCEAUX EN BESSIN

14400

Tel: 02.31.21.96.43

Date de convocation : 22/03/2019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 29 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Membres en exercices : 13

Présents : 10

Votants : 13

Etaient présents :

Mme Anne DUJARDIN, M. Michel BONNEAU, Bruno OLIVE, Adjoint,
M. Matthieu BARBÉ, Wilfried GORHY, Emmanuel LALOUELLE, Caroline LEVAVASSEUR, Christophe de SAINT LOUVENT, Alain SOUHARD, Conseillers.

Absent excusé :

M. Patrick LALONDE a donné pouvoir à M. Michel BONNEAU
M. Bertrand VIARD a donné pour voir à M. Bruno OLIVE
M. Frédéric JOUGOUNOUX a donné pouvoir à M. Matthieu BARBÉ

Secrétaire de séance : M. Emmanuel LALOUELLE

Signature du registre municipal : M. le Maire fait remarquer que le compte-rendu du conseil municipal du 8 mars ne peut pas être approuvé car il n'a pas été finalisé et envoyé aux conseillers.

Ordre du jour :

- I°/ Travaux (SDEC Energie, Bourg)
- II°/ Intercommunalité (CLECT, enseignement, budget, BIC, rétrocession, centre aqua, eau potable, sidom,...)
- III°/ Budget 2019 (subvention, comptes de gestion, administratif, affectations résultats, budget 2019)
- IV°/ Questions diverses (synthèse rdc CAUE et tour de table)

I°/ Travaux.

I.1°/ SDEC Energie – effacement des réseaux route de Tilly

M. le Maire donne un compte rendu des dernières réunions avec le SDEC Energie et la STURNO concernant les travaux d'effacement de réseaux « route de Tilly », au niveau du « Hameau de Crémel ».

Il informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé d'enlever les sens interdits après réfection de la chaussée (fait le 29 mars 2019). A partir du lundi 1^{er} avril, une alternance mobile sera mise en place route de Tilly, au niveau de la zone de travaux. Les trottoirs seront finalisés dans les 60 jours qui suivent, après passage des sociétés Orange et Covage (téléphone et fibre).

Une coupure électrique aura lieu ponctuellement à partir du 8 avril dans cette même rue d'une durée maximale de un mois.

M. le Maire ajoute que la réfection définitive interviendra avant la fin du mois de Mars, ensuite ce sont les travaux électriques de basculement de réseaux aérien vers le souterrain qui suivront (intervenant supplémentaire : enedis). La dépose des poteaux sera effectuée après l'intervention d'Orange.

M. le Maire alerte le Conseil Municipal, qu'à l'heure actuelle, toutes les conventions entre particuliers et SDEC pour retirer les poteaux n'ont pas été recueillies. Une convention n'est toujours pas signée. Si le SDEC Energie n'arrive pas à obtenir la convention signée, un poteau serait encore en place à la fin des travaux.

M. le Maire indique qu'un nombre important de passage de véhicules a perturbé les travaux et possiblement endommagé les réalisations en cours malgré l'arrêt de circulation interdisant la circulation temporairement, le temps des travaux.

M. Wilfried GORHY remarque que le chemin rural n°3 était trop étroit pour accueillir une double circulation.

M. le Maire rappelle que la déviation était préconisée par la RD192.

M. Christophe de Saint LOUVENT affirme que le rond-point de Crémel n'aurait pas dû être fermé

M. le Maire informe le Conseil Municipal également le Conseil Municipal, que suite à une plainte d'un riverain du Hameau de Crémel, le SDEC Energie, la STURNO, Actojuris (Huissier) se sont rendus au Manoir de Crémel pour constater les dégâts. Une réponse écrite des différents acteurs associés est en cours.

DM2019.03.29-1

I.2°/Adaptation des statuts du SDEC Energie :

M. le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ÉNERGIE dont la commune est adhérente.

Ainsi, lors de son assemblée du 28 février 2019, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adaptation de ses statuts.

M. le Maire ajoute que le SDEC Energie a de nouvelles compétences et propose aussi une amélioration de ses anciennes compétences. 5 Nouvelles compétences sont apparues :

- _ Production de l'eau potable
- _ Assainissement Collectif et non collectif
- _ Distribution de l'eau potable
- _ Retraitement de l'eau potable
- _ Eau pluviale Urbaine

Ces nouveaux statuts entreront en vigueur pour le 1^{er} janvier 2020, si les adhérents approuvent.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à

l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

M. le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE.

M. Christophe de Saint LOUVENT s'interroge sur le nombre de compétence acquise par le SDEC Energie.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ses nouveaux statuts

I.3° / travaux bourg

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du bourg débutent le 8 avril pour une durée de 1 mois. Il présente les plans des zones de travaux qui concernent la réfection des enrobés de la chaussée et des trottoirs. La société travaillera par ½ chaussé pour ne pas gêner la circulation. Une déviation sera mise en place avec une interdiction de circuler au niveau du monument aux morts pour quelques jours. Les travaux seront finis pour le 15 mai 2019 si tout se passe bien.

I.4°/ Columbarium

M. le Maire rappelle au Conseil que lors de sa dernière séance, il avait sollicité un deuxième devis pour l'agrandissement du Columbarium. Malgré sa sollicitation Le Maire indique qu'il n'a pas reçu de nouvelles propositions.

M. GORHY soumet une proposition de devis de la société Sodigranits.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un devis plus détaillé et comprenant la pose, lui soit présenté avant de délibérer. Il observe cependant que cette proposition s'avère moins onéreuse que celle présentée lors du précédent conseil.

II°/ Intercommunalité

Clect : les coûts liés aux anciennes piscines et médiathèque de la ville de Bayeux sont transférés à Bayeux Intercom (911 900 euros).

Enseignement : différents scénarios d'ouverture et de fermeture d'écoles du Bessin ont été proposés. Le conseil communautaire a été appelé à en débattre. Le scénario 1 a été adopté à la majorité.

Budget : 12 millions d'euros d'excédent

Rétrocession : Le Val d'Aure situé à Monceaux en Bessin a été rétrocédé pour la partie ouvrages d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie, l'acte notarial est en cours.

Centre aquatique : les nouveaux tarifs sont disponibles :

Tarif adulte : 4,50€ (Bic), 5,50€ (extérieur) ; Enfant : 3,40 (bic) / 4,50€ (extérieur) pour partie..

Eau potable : Fixation des frais en cas de changement de compteurs gelés ou cassés à 100 euros TTC.

Sidom : Rattachement des communes d'Arromanches et Saint-Côme-de- Fresné au syndicat mixte COLLECTEA. Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'adhésion à COLLECTEA, au 1 er janvier 2020.

Panneaux : M. Christophe de Saint LOUVENT demande l'état d'avancement de l'installation du panneau « interdiction des poids lourds sauf transit »

M. le Maire indique qu'en accord avec l'ARD, il sera noté « sauf desserte locale ».

M. Christophe de Saint LOUVENT souhaite que le panneau soit implanté en amont du pont, au niveau du rond point sud afin d'informer suffisamment tôt les utilisateurs de poids lourds.

DM2019.03.29-2

III- BUDGET COMMUNE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Maire présente le **compte de gestion** du budget communal concernant l'exercice 2018, présenté par la trésorerie, qui laisse apparaître un résultat de clôture :

Déficit d'investissement	-45 360.66€
Excédent de fonctionnement	+82 002.97€
Résultat de l'exercice	+36 642.31€
Résultat de clôture 2018	+474 918.25€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.

DM2019.03.29-3

VI- BUDGET COMMUNE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Maire présente le **compte administratif** du budget communal, concernant l'exercice 2018, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	195 414.58
Recettes :	243 412.34
Report de l'exercice précédent	+126 070.98
	<u>Excédent de clôture de fonctionnement : +174 068.74€</u>

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	190 594.92
Recettes	201 253.99
Report de l'exercice précédent	-32 175.64

Déficit de clôture d'investissement : -21 516.57€

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a des dépenses engagées pour 1 500.00€, inscrites au Compte Administratif dans les restes à réaliser.

Délibération d'affectation des résultats

Vu l'excédent de clôture de fonctionnement de 174 068.74€

Vu le déficit de clôture d'investissement de 21 516.57€

Vu les dépenses inscrites en restes à réaliser de 1 500.00€

Il en résulte un besoin de financement de 23 016.57€

Le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

23 016.57€ au 1068, 151 052.17 euros en excédent antérieur reporté au compte 002 sur l'exercice 2019.

Le Maire s'étant retiré, le compte administratif est voté à l'unanimité sous la présidence de Madame Anne DUJARDIN.

DM2019.03.29-4

V- BUDGET COMMUNE – VOTE DU BP 2019

M. le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune :

M. Barbé Matthieu observe, à bon escient, que le montant écrit au 002 ne correspond pas à celui voté lors de l'affectation de résultat.

M. le Maire effectue la correction et représente un nouveau projet.

M. De Saint Louvent fait remarquer qu'il aurait fallu organiser une commission finances avant le conseil municipal pour ainsi corriger cette erreur avant la réunion du conseil. Il ajoute qu'il est un peu compliqué de voter un tableau modifié en séance.

M. le Maire en prend note, demande l'avis du Conseil qui souhaite passer au vote du budget immédiatement.

Après correction des chiffres (environ 25 000 euros en faveur de la commune) et remise des nouveaux documents, le Maire indique que le budget s'équilibre à :

- section de fonctionnement	
- recettes	374 516.17€
- dépenses	374 516.17€
- section d'investissement	
- recettes	166 016.57€
- dépenses	166 016.57€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget à :

- _ 10 votes pour
- _ 0 Abstentions
- _ 3 contres

M. Barbé fait remarquer qu'il vote contre en raison de la non baisse des impôts.

DM2019.03.29-5

M. le Maire rappelle la délibération DM2019.03.01-7 concernant l'attribution de subventions communales et notamment la demande de subvention de l'association des Amis de Monceaux

M. le Maire indique qu'il a reçu les documents que le Conseil avait sollicités pour délibérer valablement la demande de subvention communale. Il demande aux Membres de la dite Association, de quitter l'assemblée : Mme Caroline LEVAVASSEUR, M. Matthieu BARBÉ, Emmanuel LALLOUELLE et Christophe de Saint LOUVENT sortent de la salle de réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, refuse à l'unanimité la subvention sollicitée par l'association.

IV.°/ Questions diverses :

DM2019.03.29-6

1- Contrat de prestation UNS :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération DM2019.03.01-3 renouvelant le contrat avec l'entreprise UNS.

Il informe le conseil Municipal que l'entreprise UNS est rachetée par l'entreprise 2NM.

Cette dernière propose que le contrat soit annulé à tout moment si la qualité des prestations ne convenait pas.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat UNS et prend note de ces dernières observations.

2- Elections Européennes : M. le Maire rappelle que ces élections sont prévues le 26/05/2019

3- Commission animation : M. le Maire rend compte des éléments de la commission animation

4- AXA : M. le Maire informe le conseil que AXA souhaite faire une animation sur la commune.

5- Randonnée cycliste : M. le Maire informe le Conseil que Cycle 14 organise une randonnée cycliste le 18 mai qui traversera la commune

6- CAUE – M. le Maire remercie les personnes présentes lors de la rencontre CAUE/commune

Fin de séance 23h21mn

A Monceaux en Bessin, le 08 avril 2019

Le Maire,
Gilles ISABELLE



**Nous, Gilles ISABELLE, Maire,
Clôture et arrêtons la séance ordinaire du 29 mars 2019**

Délibération DM2019.03.29-1: SDEC Energie – adaptation des statuts

Délibération DM2019.03.29-2 : Budget Commune – vote du compte de gestion 2018

Délibération DM2019.03.29-3 : Budget Commune – vote du Compte Administratif 2018

Délibération DM2019.03.29-4 : budget commune – vote du Budget 2019

Délibération DM2019.03.29-5 : Budget Commune – subvention amis de Monceaux

Délibération DM2019.03.29-6 : budget commune – contrat de prestation UNS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM & PRENOM	DOMICILE	DATE ELECTION	SIGNATURE
ISABELLE Gilles Maire	977 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
BARBE Matthieu Conseiller	2 résidence les Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
BONNEAU Michel Adjoint	Rue des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	
DE SAINT LOUVENT Christophe Conseiller	41 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
DUJARDIN Anne Adjoint	1 sente de la Chesnaie 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
GORHY Wilfried Conseiller	8 résidence les Floralties 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
JOUGOUNOUX Frédéric Conseiller	1095 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	30/03/2014	P/o M. BARBÉ
LALONDE Patrick Conseiller	9 chemin des Prés d'Aure 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	P/o M. BONNEAU

LALOUELLE Emmanuel Conseiller	Résidence La Croix 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
LEVAVASSEUR Caroline Conseillère	9 résidence les Equerres 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
OLIVE Bruno Conseiller	Résidence des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	
SOUHARD Alain Conseiller	Impasse des Platanes 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
VIARD Bertrand Conseiller	1 Chemin Bellefontaine 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	P/o M. OLIVE